

Lac-Mégantic, 28 Mai 1991

Monsieur Sam Elkas

Ministre des Transports du Québec

Votre réponse favorable, l'an dernier, à notre objection au projet de débroussaillage chimique des abords de routes du comté de Mégantic-Compton a débouché sur un moratoire par le service d'entretien de votre ministère quant à l'utilisation de la méthode de débroussaillage chimique dans toute la province.

Nous tenons à souligner et supporter votre intervention favorable à la santé publique. La situation actuelle est bien mûre pour un moratoire que nous appuyons et souhaitons aboutir à un bannissement définitif de cette méthode que nous estimons désuète.

Le comité scientifique de la Fédération des Médecins Omnipraticiens du Québec nous a invités à présenter notre expérience à un colloque sur l'environnement, tenu le 17 mai dernier à Québec. Notre position fut unanimement appuyée et encouragée.

Nous souhaitons déposer sur la table du moratoire le texte présenté à ce colloque ainsi qu'une pétition appuyant notre position par soixante quatre (64) médecins ayant assisté à notre présentation. Notre position est simple et claire: bannir définitivement la méthode de débroussaillage chimique de la route car les risques d'exposition de la population y sont trop grands et incontrôlables.

Le moratoire actuel, que nous saluons tout de même, ne permet en un sens que la suspension temporaire de cette méthode pour en réviser la pertinence. Nous ne doutons pas que d'autres intérêts puissent être exprimés; mais nous doutons qu'ils priment sur l'intérêt public de la santé que nous exprimons et espérons encore être retenu, comme vous l'avez déjà fait, comme primordial.

Nous demeurons disponibles à tout développement sur ce sujet. Bien à vous.

Gérard Chaput, md Lac-Mégantic

Richard Lefebvre, md Lambton